



Maîtriser l'énergie pour atteindre la carboneutralité au Québec : entre sobriété, efficacité et saine gouvernance

SOMMAIRE DES RECOMMANDATIONS

Mémoire remis au gouvernement du Québec
dans le cadre de la consultation sur l'encadrement
et le développement des énergies propres au Québec

Juillet 2023

Équiterre

SOMMAIRE DES PRINCIPES ET DES RECOMMANDATIONS

Équiterre identifie six (6) principes devant guider l'action gouvernementale dans tous les secteurs de la société :

1. Plus d'ambition climatique

- Reconnaître l'étroite relation entre les enjeux énergétiques et les crises climatiques et de la biodiversité ainsi que le fait qu'on ne peut croître infiniment dans un monde aux ressources finies;
- Rehausser la cible climatique du Québec de manière à faire sa juste part à l'échelle mondiale en visant la carboneutralité d'ici 2040 et un bilan carbone négatif à l'horizon 2050 et l'enchâsser dans la loi.

2. Une stratégie structurante vers la carboneutralité

- Proposer une stratégie énergétique visionnaire et structurante qui :
 - Prévoit des scénarios et des mesures permettant de devancer l'atteinte de la carboneutralité à 2040 en concordance avec la recommandation de l'Organisation des Nations Unies pour les États développés;
 - Permet minimalement l'atteinte de la carboneutralité d'ici 2050;
 - Comprend un budget carbone décliné par secteurs ainsi que des mesures chiffrées démontrant la contribution de chacun d'entre eux à l'atteinte des cibles de 2030 et de 2050.
 - Élimine rapidement la consommation d'énergies fossiles et interdit les nouveaux branchements au réseau de gaz naturel pour les secteurs résidentiel, commercial et industriel;
 - Favorise la réduction de la demande à la source, la sécurité énergétique ainsi que l'équité à long terme;
- Élargir le mandat du Bureau de la transition climatique et énergétique de manière à ce qu'il soit transversal afin de s'assurer d'une reddition de comptes de la part de tous les ministères;
- Se doter d'une stratégie d'adaptation aux changements climatiques inspirée des meilleures pratiques;
- Exiger que chaque organisme, ministère et société d'État formule publiquement son rôle et soit redevable en ce qui concerne l'atteinte de la carboneutralité par le Québec.

3. Le respect des capacités physiques et sociales de notre territoire

- Prendre des décisions énergétiques qui tiennent compte des limites physiques et sociales du territoire, c'est-à-dire qui favorisent la protection de la biodiversité et le renforcement du tissu social.

4. Plus d'équité, de justice et d'inclusion

- Élaborer des projets en concertation avec la ou les communauté(s) autochtone(s) lorsque ces projets impliquent une utilisation de leur territoire;
- Assurer, dans tout projet énergétique ou minier, le respect des droits constitutionnels, internationaux et inhérents des Peuples autochtones, y compris le droit au consentement préalable, libre et éclairé;
- Garantir le droit à l'énergie et à l'électricité;
- S'assurer que les ménages à plus faibles revenus ne soient pas affectés par une modification de la tarification d'Hydro-Québec.

5. Une saine gouvernance

- Baser les décisions politiques sur la science et les mettre en oeuvre en collaboration avec les autres paliers de gouvernance;
- Mettre en place une planification intégrée des ressources confiée à un organisme indépendant et non partisan;
- Effectuer un suivi annuel du Plan directeur en transition, innovation et efficacité énergétiques afin de mesurer l'efficacité des mesures;
- Évaluer chaque décision réglementaire, législative et financière sous la loupe de la carboneutralité afin d'éviter les verrouillages énergétiques;
- Conserver l'intégrité du rôle de régulateur de la Régie de l'énergie en s'assurant de son indépendance;
- Redonner à la Régie de l'énergie les pouvoirs qui lui ont été retirés suite à l'adoption du projet de loi 44 et lui permettre d'émettre des recommandations sur les solutions à mettre en place pour atteindre la carboneutralité.

5. L'électricité au service de la population québécoise

- Affirmer le caractère de service public du système énergétique québécois;
- Assurer le développement public de la filière éolienne avec Hydro-Québec comme partenaire principal et en collaboration avec les communautés locales;
- Préserver l'interfinancement.

S'appuyant sur les principes précédents, le tableau suivant décline la vision d'Équiterre en matière de transition énergétique. Elle commence par nos recommandations en termes de consultation publique pour réussir cette transition.

Secteurs	Recommandations
<p>Pour une plus grande participation citoyenne</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Rendre publiques les délibérations et les décisions du Comité sur l'économie et la transition énergétique; ● Mandater le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) de mener une consultation publique générique sur l'avenir énergétique du Québec allant au-delà de la capacité de production d'électricité; ● Être proactif pour favoriser la participation de toutes les parties prenantes, dont plus particulièrement les communautés autochtones et les communautés vulnérables, ainsi que les personnes expertes en matière de climat et énergie, la société civile, les travailleurs et travailleuses affecté(e)s par la transition en : <ul style="list-style-type: none"> ○ Exigeant que le BAPE effectue une tournée du Québec dans le cadre de sa consultation; ○ Mettant sur pied des groupes de travail spécialisés par thème ou divisés par région entourant la transition et la descente énergétique.
<p>Sobriété collective : faire mieux avec moins</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Analyser le potentiel d'augmentation de la capacité énergétique du Québec suite à l'implantation de mesures de sobriété ambitieuses et à grande échelle; ● Miser sur la sobriété collective et l'efficacité énergétique pour augmenter la quantité d'énergie disponible au Québec et centrer les actions de la stratégie de décarbonation sur ces approches (voir principe 2); ● Mener ou appuyer des campagnes et des activités d'éducation et d'information sur la sobriété et l'efficacité énergétiques; ● Miser sur l'exemplarité de l'État et mettre en place des mesures de sobriété pour les organismes publics et parapublics; ● Déployer des programmes d'efficacité énergétique conçus de manière à favoriser l'équité et inspirés des meilleures pratiques au Canada et à l'international.
<p>Aménagement, mobilité et transport</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Revoir les pratiques d'aménagement du territoire et adopter une approche holistique pour favoriser la densification urbaine et diminuer la dépendance à l'automobile; ● Soumettre tous les nouveaux investissements proposés à un test climat; ● Élaborer le plan d'action de la Politique nationale d'architecture et d'aménagement du territoire en tenant compte des impératifs de sobriété collective et d'efficacité énergétique, soit en favorisant la densification; ● Mettre en oeuvre des mesures écofiscales pour renverser la tendance vers les lieux de résidence et les véhicules de plus en plus énergivores; ● Implanter un moratoire sur le développement autoroutier et investir dans l'adaptation des infrastructures au dérèglement du climat; ● Viser l'équilibre des dépenses entre le réseau routier et le transport collectif bien avant 2030; ● Augmenter l'offre de service du transport collectif;

	<ul style="list-style-type: none"> ● Développer le transport collectif interrégional (train, bus, etc.); ● Favoriser la mobilité active et partagée, dont en investissant davantage dans le développement d'infrastructures cyclables et piétonnes; ● Rendre plus accessible l'achat de véhicules zéro émission (VZÉ); ● Adopter une norme sur les véhicules zéro émission plus ambitieuse le plus rapidement possible et devancer la date de fin de la vente des véhicules à essence à 2030; ● Utiliser des stratégies écofiscales pour favoriser l'adoption de modes de transport durables (système de redevance-remise, crédits d'impôts pour les ménages sans automobile, subventions à l'achat d'un vélo à assistance électrique, etc.); ● Appuyer l'innovation en matière de décarbonation du transport de marchandises en favorisant l'optimisation des systèmes logistiques, la mobilité active en milieu urbain et l'électrification des véhicules.
Bâtiments	<ul style="list-style-type: none"> ● Intégrer les exigences liées à la carboneutralité dans tous les programmes de financement du gouvernement du Québec ayant trait aux bâtiments; ● Évaluer et réformer en conséquence les programmes québécois de décarbonation des bâtiments résidentiels afin d'assurer un maximum d'efficacité et d'équité; ● Réviser le Code du bâtiment afin que les nouveaux bâtiments respectent les normes de consommation énergétique carboneutre; ● Imposer des normes d'efficacité énergétique au parc immobilier existant pour réduire sa consommation; ● Implanter un système de cotation et de performance pour les grands bâtiments existants; ● Encourager l'utilisation d'une « tarification fantôme sur le carbone » pour montrer les économies rattachées aux rénovations dans les systèmes de tarification d'Hydro-Québec; ● Interdire toute forme d'hydrocarbure, dont le gaz naturel, comme source d'énergie ainsi que l'installation d'équipements utilisant des énergies fossiles, qu'il s'agisse de nouveaux équipements ou du remplacement d'équipements en fin de vie, en s'inspirant du <i>Règlement sur les appareils de chauffage au mazout</i> édicté en novembre 2021, dans : <ul style="list-style-type: none"> ○ les nouvelles constructions au Québec; ○ le parc immobilier du gouvernement d'ici 2025; ○ les bâtiments existants d'ici 2030. ● Rejeter l'entente de biénergie entre Hydro-Québec et Énergir afin d'éviter les verrouillages énergétiques et ne plus dépendre des hydrocarbures; ● Augmenter les incitatifs à l'achat et à l'installation d'accumulateurs thermiques et de thermopompes; ● Appuyer le développement de technologies carboneutres novatrices pour le secteur des bâtiments.

Production et consommation	<ul style="list-style-type: none"> ● Réduire la consommation énergétique associée à la production et au transport de biens en misant sur la réduction à la source et le réemploi ainsi que sur la mise en place de mesures qui favorisent l'accès à la réparation des biens mis en marché, dont une loi à ce sujet; ● Créer un fonds pour la réduction à la source et le réemploi et le financer par la hausse des redevances à l'élimination ou par une taxation des articles à usage unique; ● Soutenir financièrement les entreprises œuvrant dans la réduction à la source et le réemploi de manière significative.
Agriculture et alimentation	<ul style="list-style-type: none"> ● Favoriser la sobriété et l'efficacité énergétiques dans chaque maillon de la chaîne de production alimentaire, soit de la production à la valorisation des matières résiduelles; ● Intégrer des critères de rendement en fonction de la consommation énergétique, en plus du rendement nutritionnel, dans l'octroi du financement prévu dans le cadre de la Stratégie de croissance des serres au Québec; ● Déployer des mesures visant la réduction du gaspillage alimentaire de la ferme à l'assiette.
Industrie	<ul style="list-style-type: none"> ● Assurer un suivi de la productivité énergétique à l'échelle des entreprises et de la province, par exemple en l'incluant dans les indicateurs clés de performance; ● Adopter des cibles sectorielles d'amélioration de la productivité énergétique; ● Prioriser la décarbonation des secteurs fonctionnant encore majoritairement aux énergies fossiles comme la construction ou l'agriculture; ● Offrir des services d'accompagnement aux entreprises par l'intermédiaire de réseaux d'apprentissage et de plateformes de partage regroupant des outils d'analyse, de mesure et de suivi; ● Faire preuve d'exemplarité dans ses approvisionnements; ● Imposer des conditions à l'octroi de financement public et de subventions et favoriser les entreprises qui adoptent des pratiques de consommation énergétique responsable telles que le fait de s'effacer durant les périodes de pointe; ● Valoriser les pertes en créant des boucles de chaleur dans un esprit d'économie circulaire; ● Continuer d'appuyer les projets d'efficacité énergétique des industries; ● Avoir la carboneutralité en tête lors des nouvelles constructions et des réfections majeures; ● Inclure des critères environnementaux, sociaux, économiques, techniques et de gouvernance à la sélection de tout projet industriel et rendre publics ces critères ainsi que les analyses expliquant les choix gouvernementaux.
Production énergétique	<ul style="list-style-type: none"> ● Élaborer et rendre publics des critères de sélection rigoureux, transparents et compatibles avec les capacités sociales et environnementales pour les projets de nouveaux approvisionnements; ● Développer l'énergie éolienne en priorité en concertation avec les communautés locales et s'inspirer des projets menés avec les communautés dans les autres provinces;

	<ul style="list-style-type: none"> • Développer l'énergie solaire de manière décentralisée dans un cadre d'autoproduction ou de microréseau et selon une approche raisonnée et pragmatique; • Évaluer et chiffrer le potentiel en énergie et en puissance disponible grâce à la modernisation des équipements d'hydroélectricité et la participation à la décarbonation du réseau régional Québec-Atlantique; • Sortir les énergies fossiles des réseaux autonomes en planifiant et en gérant des projets de réseaux autonomes durables en collaboration avec les communautés touchées; • Déployer des mesures ambitieuses d'efficacité énergétique dans les communautés qui dépendent des réseaux autonomes; • Faire des réseaux autonomes des vitrines de projet de sobriété et/ou d'efficacité énergétique(s) en mettant en place des mesures novatrices et ambitieuses; • Écarter la filière nucléaire des options d'approvisionnement en énergie du Québec.
Transport d'énergie et interconnexions	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser l'interconnectivité avec les juridictions voisines en poursuivant le dialogue avec les provinces et les États voisins afin de trouver des ententes «gagnant-gagnant»; • Diversifier le mix énergétique du Québec et sortir de la dépendance au gaz naturel grâce aux partenariats bidirectionnels avec les juridictions voisines.